

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08/12/2021

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

**Délibération N° 2021 – 53 : Dissolution du SIETGEO**

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> décembre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents** : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,

**Étaient absents et excusés** : OUGIER Isabelle

**Pouvoirs** : OUGIER Isabelle donne pouvoir à Christelle MAYET

**Secrétaire de séance** : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de délibérer pour constater la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Étude et de traitement de la Gestion des Eaux de l'Oisans (SIETGEO) et la répartition de ses actifs.

En effet, ce syndicat créé en 1975 ne fonctionne plus depuis des années. Il avait été créé pour réaliser une étude relative à la création d'une station d'embouteillage de l'eau de source de l'Oisans. 20 Communes de l'Oisans y avaient alors adhéré.

Afin de constater sa dissolution, il y a lieu que chacune de ces communes délibèrent et définissent les conditions de répartition de l'actif de ce syndicat, détaillé ci-après :

- Compte 1021 (dotation) = 18 293.88 €
- Compte 203 (frais d'études) = 18293.88 €
- Compte 515 (compte au Trésor) = 2.90 €

Vu le code des collectivités et notamment ses articles L 5212-33 et L 5212-34,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Étude et de traitement de la Gestion des Eaux de l'Oisans (SIETGEO) n'a plus d'activité constaté depuis 1985,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Étude et de traitement de la Gestion des Eaux de l'Oisans (SIETGEO)
- **APPROUVE** la répartition de l'actif du SIETGEO (comptes 515, 203 et 1021) à parts égales entre chaque commune adhérente et dit que la recette sera inscrite au compte 7788
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Christian PICHOU

